



SESSION
03/06/2024

Envoyé en préfecture le 04/06/2024
Reçu en préfecture le 04/06/2024
Publié le
ID : 007-210703195-20240603-DELIB2024_057-DE

DÉPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE PRIVAS

COMMUNE DE LE TEIL

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Exercice :	29	L'An Deux Mille Vingt Quatre, le trois juin dans la salle Caravane Monde, à 18 heures, le
Présents :	21	Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur convocation en
Absents :	8	date du 28 mai 2024 et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.
Votants :	27	<u>Présents (21)</u> : MM. Bayle, Bornes, Buard, Chabaud, Chezeau, Faure-Pinault, Galiana, Gleyze, Griffe, Guillot, Jouve, Laville, Lorenzo, Mazellier, Mazeyrat, Michel, Noël, Peverelli, Segueni, Tolfo, Valla.
Pour :	26	<u>Excusés avec pouvoir (6)</u> : M. Boukal (pouvoir à Mme Segueni), M. Dersi (pouvoir à M. Jouve), Mme Diatta (pouvoir à Mme Tolfo), Mme Garraud (pouvoir à Mme Mazellier), Mme Heyndrickx (pouvoir à M. Chezeau), M. Vallon (pouvoir à Mme Valla).
Abstention :	1	
Opposition :		<u>Excusées sans pouvoir (2)</u> : Mme Gaillard, Mme Keskin.
Quorum :	15	<u>Secrétaire</u> : Mme Tolfo

Objet : Attributions de subventions au titre de la politique culturelle, de la vie associative et du fonds associatif

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2024.036 du Conseil Municipal en date du 8 avril 2024 approuvant le budget primitif de la commune pour l'exercice 2024 ;

Considérant la volonté politique de soutenir les associations qui contribuent à dynamiser la vie locale,

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,

DÉCIDE de l'attribution des subventions suivantes au titre de la politique culturelle :

- Corps et Décor	11 500 €
- Scène de Musiques Actuelles AGSA – SMAC 07 Conformément aux engagements pris dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs 2019-2022, en cours de renégociation.	4 800 €
- Cafés littéraires de Montélimar (organisation des cafés littéraires au Teil)	2 000 €
- Présence(s) Photographie Conformément aux engagements pris dans le cadre de la convention pluriannuelle 2021-2023, en cours de renégociation.	2 500 €
- Tiers lieu « Le Tilt »	3 000 €

DÉCIDE de l'attribution des subventions suivantes au titre de la vie associative :

- Amicale du personnel	4 300 €
- Amicale des sapeurs-pompiers	1 500 €

Certifié exécutoire

N° 57

- Comité des villes Jumelées, sur la base de la convention en date du 10/11/2009 **910,90 €**
- Groupe des commerçants et artisans **2 000 €**

DÉCIDE de répartir le fonds associatif selon les modalités suivantes sur la base des critères décidés lors de la commission d'attribution, qui s'est déroulée le 14 mai 2024.

Ont été pris en compte :

- le nombre de salarié(s) de l'association,
- le nombre d'adhérents,
- leur épargne,
- les actions menées pour l'année à venir sur le Teil,
- les actions menées sur l'année antérieure,
- le montant de la subvention versée en 2023.

Amicale Laïque Astier Centre	250 €
Amicale Laïque Mélas	250 €
Amicale Laïque Rosa Parks	250 €
Amis des Arts	500 €
Assofital	2 000 €
Astroteil	300 €
Batterie Fanfare Teilloise	600 €
Cantoteil	400 €
CLEFS	2 000 €
CN MUSIC	500 €
Comité de Quartiers - Roury	350 €
Comité des fêtes	800 €
Espoir Sénégal	300 €
Les chats sans toi	300 €
Les Pièces Montées	1 000 €
Médiacom	1 500 €
Patrimoine et Traditions	300 €
Terre de sens 07	250 €
The 4L Boys	350 €
Tonaliteil	1 300 €
Union Locale des Associations de Combattants de Le Teil	900 €
Zone 5	3 500 €

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2024

Pour extrait conforme

Le Maire,



Olivier PEVERELLI



Le Secrétaire de séance,



Pascale TOLFO